Communiqué de presse **Bruxelles, le 14 novembre 2022**

La Commission européenne met en danger les droits des paysan.ne.s en ne tenant pas compte de l'impact qu'une déréglementation des nouveaux OGM aurait sur le droit européen des brevets

Alors que la DG SANTE[1] a annoncé son intention de publier dans le courant de l'année 2023 une proposition législative visant à exclure certaines « nouvelles techniques génomiques »[2] de la législation OGM européenne, la question de l'impact d'une telle modification sur le droit européen des brevets a tout simplement été écartée du processus d'évaluation d'impact initial et des consultations menées par la DG SANTE sur cette initiative. Pourtant, tous les OGM, nouveaux ou anciens, sont couverts par des brevets, avec des conséquences très concrètes pour les droits des paysan.ne.s relatifs aux semences.

Pour remédier à ce manquement, la Coordination européenne Via Campesina (ECVC), qui représente les petit.e.s et moyen.ne.s paysan.ne.s européen.ne .s, publie **un nouveau rapport détaillant les impacts qu'aurait la dérégulation des nouveaux OGM proposée par la Commission sur l'application du droit européen des brevets.** Le rapport est accompagné d'**un résumé exécutif** soulignant les points essentiels de l'analyse et des pistes de solution.

Dans ce rapport, qui a été transmis à la Commission européenne, **ECVC montre, à l'appui d'exemples concrets, que la disparition de l'exigence de traçabilité des OGM issus de « nouvelles techniques génomiques » conduirait à une extension abusive de la portée des brevets aux semences paysannes ou commerciales traditionnelles[3]**. De tels abus, menant à la privatisation des semences natives et traditionnelles par les quelques multinationales qui détiennent la majorité des brevets sur ces techniques, ont été observés dans les régions du monde où les OGM sont déréglementés. Pour les paysan.ne.s et les obtenteurs, les conséquences seront concrètes et désastreuses, puisqu'ils et elles ne pourront plus ré-utiliser leurs propres semences de peur d'être poursuivis en contrefaçon.

De plus, **ECVC dénonce dans ce rapport le non-respect de la décision du Conseil de l'Union européenne, qui a demandé en 2019 à la Commission européenne de réaliser une étude concernant le statut des « nouvelles techniques génomiques » dans le droit de l'Union[4]**. Cette décision s'adressait à la Commission européenne dans son ensemble, et vise une étude portant sur l'ensemble du droit européen, n'est pas respectée à ce jour puisque seule la DG SANTE s'est emparée du sujet en limitant ses premières propositions, son étude d'impact initiale et ses diverses consultations à la seule réglementation OGM. L'impact sur les droits de propriété intellectuelle a été explicitement exclu, bien que cette question soit la première préoccupation du secteur agricole garanti sans OGM.

ECVC considère dès lors que toute proposition de la Commission européenne concernant le statut juridique des « nouvelles techniques génomiques » qui ne serait pas accompagnée d'une étude de ses impacts sur l'application concrète du droit des brevets serait d'une part incomplète et contraire à la demande du Conseil, et d'autre part, ne répondrait pas aux préoccupations légitimes du secteur agricole quant aux risques concrets

1 Direction générale Santé et Sécurité alimentaire de la Commission européenne.
2 C'est-à-dire certaines techniques de modification génétique (mutagenèse dirigée et cisgenèse).
3 C'est à dire des semences non-OGM, obtenues par des procédés de sélection traditionnels.
4 Décision 2019/1904 du Conseil européen.

de contrôle des semences traditionnelles et natives par les brevets et de violation des droits des paysan.ne.s relatifs aux semences .

Le rapport et le résumé exécutif sont disponibles en français, anglais et espagnol sur le site d'ECVC.

Contacts :

Alessandra Turco, membre du Comité de coordination d'ECVC : + 39 3476427170 (FR, ES)

Guy Kastler, groupe de travail Semences et OGM d'ECVC : +33 603945721 (FR)

Cloé Mathurin, chargée de politiques Semences et OGM d'ECVC : cloe@eurovia.org (FR, EN, ES)